



Les API de la DGFIP

Simplifiez vos démarches usagers
et améliorez le recouvrement des produits
locaux

Démarches usagers, facturation et recouvrement : vos enjeux quotidiens simplifiés grâce aux API

Un processus

Au quotidien, vos agents doivent **collecter et vérifier de nombreux justificatifs**, émettre des factures fiables pour assurer un **recouvrement efficace** et se préparer à l'arrivée de nouveaux services numériques comme l'Espace Numérique Sécurisé Unifié (ENSU).

optimisable

Ces missions s'accompagnent souvent de **processus lourds, de saisies répétées, de dossiers incomplets et de potentielles erreurs** qui mobilisent du temps agent et impactent la qualité du service rendu aux usagers.

grâce aux API

En réduisant les saisies manuelles et en fiabilisant les informations, **les API accélèrent le traitement des dossiers, améliorent le recouvrement** des produits locaux et contribuent à un **service plus simple, plus fiable et plus efficace pour les usagers**.



Qu'est ce qu'une API ?

Une API (interface de programmation applicative) est un « tuyau » qui permet à des logiciels d'échanger automatiquement des données de façon sécurisée en temps réel. Ainsi, les applications peuvent interroger directement les bases de données de l'administration pour obtenir des informations fiables et à jour sans recourir à des justificatifs.

Les API de la DGFIP : un levier pour répondre à vos enjeux métiers

API Impôt particulier

Intérêt de l'API

Simplifier les démarches de vos usagers pour l'attribution d'aides ou la tarification de services selon leur situation fiscale

Fonctionnalité

Accéder aux données fiscales des usagers via leur numéro fiscal de référence (SPI)

Cas d'usage*

Vérifier l'éligibilité, attribuer et calculer la tarification sociale de services publics



Cartes de stationnement résidentiel



Cartes de transport



Places en crèche

Calcul automatique de la tarification sociale



Cantine scolaire



Activités périscolaires et extrascolaires

Simplification du dépôt et de l'instruction des dossiers



Demandes d'aides sociales facultatives

**Cas les plus fréquemment utilisés par les collectivités*

API Service Finances Publiques (SFIP)

Intérêts de l'API

- Améliorer votre taux de recouvrement en fiabilisant vos bases de tiers débiteurs
- Simplifier les démarches de vos usagers pour l'attribution d'aides ou la tarification de services selon leur situation fiscale

Fonctionnalités

- Accéder aux données d'état civil et d'adresse des usagers
- Accéder aux données fiscales des usagers via leurs données d'état civil

Cas d'usage

Ordonnateurs – Fiabilisation des bases tiers



Fiabiliser l'état civil et l'adresse d'un débiteur lors de la prise en charge d'une facture

Cas d'usage de l'API Impôt particulier*

**L'API SFIP permet d'accéder aux données fiscales des usagers sans leur SPI pour les cas d'usage de l'API Impôt particulier*

Des bénéfices concrets et mesurables dès l'intégration des API dans vos outils

Pour vos usagers

- Un nombre de documents à fournir réduit
- Des démarches plus rapides, en ligne ou en mairie
- Une meilleure protection des données personnelles
- Un accès facilité aux factures locales et paiement en ligne via l'ENSU
- Une relation plus fluide avec la collectivité

Pour vos agents

- Un gain de temps au quotidien
- Des données plus fiables
- Des dossiers complets dès l'origine
- Un temps d'instruction réduit au bénéfice de missions à plus forte valeur ajoutée
- Une relation aux usagers recentrée sur l'accompagnement

Pour votre collectivité

- Une politique du service rendu aux usagers améliorée
- Des risques de fraude réduits
- Des taux de recouvrement améliorés
- Un déploiement de nouveaux services numériques comme l'ENSU maîtrisé



Les bénéfices attendus

Moins de charges pour les services, plus de simplicité pour les usagers et une modernisation des services publics

Vous souhaitez passer à l'action ?



Pour en savoir plus

Contactez votre Conseiller aux Décideurs Locaux ou votre comptable public



Pour faire une demande d'habilitation

Rendez-vous sur le portail data.gouv.fr/dataservices, choisissez l'API qui vous intéresse et complétez votre demande d'habilitation



Pour toute question complémentaire sur les API ou sur la demande d'habilitation

Contactez l'équipe en charge du traitement des demandes d'accès de la DGFIP
dtnum.donnees.demande-acces@dgifp.finances.gouv.fr